

MAISONS



DES JEUNES



ET DE LA



CULTURE

BESANCON

Clairs Soleils

Loutelet



CONSEIL D'ADMINISTRATION MJC DE BESANÇON

24 NOVEMBRE 2011

Centre Social MJC Clairs Soleils
67E Rue de Chalezeule
25000 BESANCON
Tél 03 81 50 69 93
www.mjc-besancon.fr

Procès-verbal de délibération

Le 24 novembre 2011 à 18h30 au Centre Social Clairs Soleils à Besançon, les administrateurs se sont réunis en conseil, sur convocation de la Présidente de l'association.

Sont présents et ont émargé la feuille de présence :

Cécile PETIT DESPREZ – Karine DESCOURVIERES — Sophie LAGNIEN – Philippe MARTIN – Louis CORNET – Myriam HILLENWECK – Monique PERCHET – Monique VALOIS -

Sont représentés :

Raymond LIGIER	qui donne mandat à	Karine DESCOURVIERES
Laredj BESSOUKET	qui donne mandat à	Louis CORNET
Guy FAGET	qui donne mandat à	Cécile PETIT DESPREZ

Sont absents :

Luc BEVALOT – Khadija REINE – Le maire de Besançon ou son représentant – le RERS

Sont absents et excusés :

La CAF de Besançon –

9 administrateurs étant présents ou représentés sur les 11 en exercice, le conseil peut valablement délibérer.

Assiste à la réunion avec voix consultative :

Mathieu NOBLET – directeur de l'association.

Sont invités :

Agnès PAQUETTE – Hakim KHATIR – Brigitte PIRALLA – Edith SALVI – Jonathan CAILLEUX – Eric MOYSE – salariés de l'association.
Eric DESCOURVIERES – adhérent membre de la Commission Loutelet

Cécile PETIT-DESPREZ préside la séance, assisté de Karine DESCOURVIERES qui remplit les fonctions de secrétaire.

Lecture est donnée du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le conseil.

La présidente de séance rappelle que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

Vie associative

- Retour sur l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 novembre 2011 et sur l'audience du 21 novembre 2011 au Tribunal de Commerce de Besançon.
- Etude de la proposition de reprise de Espace Mont d'Or et positionnement de l'association au regard de son projet futur.
- Information aux adhérents

- Réorganisation de l'équipe professionnelle du Centre Social suite à l'absence pour 3 mois de l'Animateur Coordinateur.

Questions diverses

LA VIE ASSOCIATIVE

Retour sur l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 novembre 2011 et sur l'audience du 21 novembre 2011 au Tribunal de Commerce de Besançon

Mathieu explique que le procès verbal de l'AG a été rédigé. Cécile et Karine doivent le valider avant transmission pour une supervision par Maître LAMBERT.

Mathieu présente le déroulement de l'audience du 21 novembre 2011.

Etaient présents :

- Pour la MJC : Cécile – Philippe (représentant des salariés) – Mathieu
- Maître Lambert
- Les représentants de l'Administrateur Judiciaire
- Maître GUIGON
- Le président du Tribunal
- Deux juges
- Le procureur de la république
- Un greffier

L'Administrateur Judiciaire a fait son rapport au Tribunal. Maître LAMBERT a confirmé le rapport. Cécile a insisté sur la décision de l'association, lors de l'assemblée générale extraordinaire, de cesser l'activité du Centre de Plein Air pour préserver le travail de l'association sur Clairs Soleils.

Un échange a lieu ensuite sur les deux alternatives qui s'offrent à la MJC :

- Une reprise de l'activité par Espace Mont d'Or incluant une vente du patrimoine.
- Une « vente sèche » du patrimoine.

Le tribunal sera attentif à la question des salariés.

Philippe intervient pour préciser que le personnel n'est pas forcément intéressé par le fait d'être inclus à la reprise par Espace Mont d'Or car le projet porté est différent de celui de la MJC.

La prochaine audience est prévue le 26 mars 2012.

Le rapport remis à l'audience nous a permis de faire le point sur le montant de notre passif. Nous avons été surpris par certains éléments :

- L'URSSAF réclame 248287€ alors que notre suivi interne indique 36400€. L'URSSAF est en droit de provisionner davantage que ce que l'on doit.
- L'ACSE réclame le reversement des subventions CUCS Etat 2011 en lien avec Clairs Soleils. Il faudra transmettre les bilans des actions pour prouver que l'argent a bien été utilisé comme il avait été prévu.
- La CAF réclame le reversement de subventions d'investissement pour un montant de 48900€. Nous avons vérifié les conventions. La CAF est effectivement en droit de réclamer ces sommes du fait que l'activité n'a pu être assurée pendant 10 ans. Néanmoins, un prorata doit être réalisé ce qui n'a pas été le cas.

Nous contesterons ces montants lorsque le passif sera définitivement arrêté soit le 10/12/2011. Pour autant le manque de visibilité autour du montant du passif n'incite pas à privilégier la piste de la reprise qui se fera nécessairement autour d'un prix de vente inférieur au marché.

Le passif déclaré auprès du mandataire judiciaire est de 421481,18€ hors remboursement de prêt alors que notre suivi se situe à hauteur de 400.000€ en incluant le remboursement de nos prêts.

Suite à l'audience, une discussion a eu lieu dans les couloirs avec Maître Lambert et les représentants de l'administrateur judiciaire au sujet du personnel. Philippe leur a expliqué que la majorité du personnel ne souhaite pas être inclus à la reprise de l'activité. Pour le personnel, le projet d'Espace Mont d'Or n'est pas le même que celui porté par la MJC. Le travail de chacun des salariés sera donc nécessairement différent. Les représentants de l'administrateur demandent à ce que les salariés du Loutelet fassent

connaître officiellement leurs positions. Une fois cet élément éclairci et sous réserve de la décision du CA de la MJC, le plan social pourrait être mis en place. Maître LAMBERT valide cette alternative. Suite à une réunion le 21 novembre 2011 en présence de Mathieu, le personnel a rédigé un courrier à l'attention de l'administrateur et du CA. indiquant que 5 salariés sur 6 ne souhaitent pas être inclus à la reprise par Espace Mont d'Or (voir document joint).

Etude de la proposition de reprise de Espace Mont d'Or et positionnement de l'association au regard de son projet futur.

Mathieu présente au CA un document de travail (voir document joint) pour aider à la prise de décision concernant les deux hypothèses qui s'offrent à la MJC :

- Une reprise de l'activité par Espace Mont d'Or incluant une vente du patrimoine.
- Une « vente sèche » du patrimoine.

Mathieu explique que les négociations pour la reprise se situent à hauteur de 500.000€. A ce jour, l'évaluation du patrimoine n'est pas connue. Nous aurons les éléments pour le mardi 29 novembre 2011.

La remise de l'offre de l'Espace Mont d'Or à l'administrateur judiciaire est prévue pour le 15 décembre 2011.

Pour Mathieu, la question du projet de l'association est centrale. Le choix de telle ou telle hypothèse doit se faire en fonction du souhait de l'association de se recentrer sur Clairs Soleils ou de préserver une ouverture sur le Haut Doubs.

Cécile explique au personnel que le Conseil d'Administration ne peut pas prendre de décisions aujourd'hui. Les membres du CA demandent des compléments d'information sur les points suivants :

- la connaissance de l'évaluation du patrimoine
- un premier « retour » du marché de l'immobilier en cas de vente « sèche » du patrimoine
- une estimation approchée du passif
- un apport juridique clair sur l'obligation pour la MJC de préserver les emplois

Un échange s'engage sur la décision du personnel de ne pas être inclus à la reprise de l'activité par Espace Mont d'Or. Le personnel est bien conscient de la réalité actuelle de l'emploi. Pour autant, leur engagement à la MJC ne s'est pas fait sur des bases salariales mais bien plus autour d'un partage des valeurs du projet associatif. Le personnel ne se retrouve pas dans le projet mis en avant par Espace Mont d'Or.

Cécile et Louis s'inquiètent des conséquences juridiques éventuelles pour l'association si la MJC ne se donne pas tous les moyens de préserver les emplois.

Cécile tient à rappeler que dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire validé par le Tribunal de Commerce l'ensemble des décisions à prendre doivent se faire d'après le code du commerce.

Le personnel explique au CA que la situation est difficile à vivre. Le fait de retarder encore la prise de décision rend la situation encore davantage difficile à vivre.

Sophie explique que c'est également compliqué pour le personnel de Clairs Soleils. Najima ELANZAR – secrétaire comptable – s'inquiète quant à la réorganisation du travail qui se profile en terme de comptabilité et de réalisation des paies. Cécile explique que nous ne pouvons pas anticiper sur les éventuels licenciements. Mathieu indique malgré tout que différents scénarios doivent être rapidement élaborés pour assurer la continuité de ces éléments indispensable au fonctionnement de l'association. Un travail dans ce sens sera réalisé dans les meilleurs délais. Le personnel concerné sera associé à la réflexion.

Le CA valide les éléments suivants :

- Louis prend contact avec des agences pour « tester le marché ». Mathieu relance le marchand de bien et le géomètre avec qui on avait eu contact. Mathieu verra également avec l'administrateur pour faire passer une annonce dans un journal.
- Mathieu travaillera avec Agnès à une estimation approchée du passif.

- Mathieu sollicitera Maître LAMBERT et l'administrateur judiciaire pour qu'il précise les obligations légales de la MJC en terme de préservation de l'emploi. Leur présence est fortement souhaitée pour le prochain CA.
- Un nouveau CA est convoqué le vendredi 2 décembre à 17h au Centre Martin Luther King pour prendre les décisions qui s'imposent au regard des compléments d'information

Information aux adhérents

Mathieu rappelle les engagements pris lors de l'Assemblée Générale concernant l'information des adhérents.

Monique PERCHET propose d'attendre le CA du 2 décembre 2011 pour communiquer globalement sur la situation de la MJC.

Une proposition de courrier sera travaillée par les administrateurs pour le 2 décembre 2011. Comme validé lors du CA du 10 octobre 2011, un message du personnel du Loutelet sera joint à cette communication. Cet écrit sera présenté au CA du 2 décembre 2011.

Le CA valide ces dispositions.

Réorganisation de l'équipe professionnelle du Centre Social suite à l'absence pour 3 mois de l'Animateur Coordinateur.

Mathieu explique qu'Hakim KHATIR – animateur coordinateur du centre social - sera absent de 2 à 3 mois à partir du 6 décembre 2011 pour raison de santé. Il apparaît donc nécessaire de réorganiser l'équipe professionnelle à Clairs Soleils.

Après en avoir échangé avec Philippe et Jonathan, ceux-ci ne préfèrent pas se positionner sur le remplacement proposé. Mathieu a ouvert un recrutement à l'externe. Après avoir refusé, Sophie suite à des discussions avec Hakim envisage de postuler. Des détails restent à régler concernant la prise en charge des missions de travail actuelles de Sophie.

Le CA décide que les futurs recrutements seront réalisés à minima. Le directeur doit faire en sorte de s'appuyer sur l'équipe du Loutelet pour palier aux besoins sur Clairs Soleils et ce d'autant plus qu'il n'y a plus d'activité sur le Centre de Plein Air.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal.

La Présidente

La secrétaire